

A - RÈGLEMENTS OPÉRATIONNELS (impératifs)

- R1 Les sorties publiées au calendrier de Cycl'O Nord sont les seules réputées « officielles »;
- **R2** Seuls les membres en règle ayant suivi la formation théorique et pratique de Cycl'O Nord sur la sécurité sont autorisés à rouler lors des sorties officielles du Club:
- R3 La formation désignée à l'article 2 est valable à vie pour le membre, sauf si celui-ci s'absente du Club durant cinq années consécutives. Le cas échéant, la formation devra être reprise avant la réintégration du membre;
- R4 Le port du casque est obligatoire pour toute sortie cycliste chez Cycl'O Nord;
- R5 Le respect du Code de la route et du Code de sécurité routière est impératif chez Cycl'O Nord;
- R6 Les membres de Cycl'O Nord qui participent à une sortie officielle se conforment également au modèle opérationnel édicté dans le cadre de la formation énoncé à l'article 2, et tel qu'amendé par la suite, le cas échéant;
- R7 Tout membre participant à une sortie officielle doit être en possession d'un vélo (modèle de route, hybride ou électrique assisté requis) en bon état, adapté au parcours. Il doit également avoir à sa disposition une chambre à air de rechange (conforme à son vélo), un nécessaire pour réparer une crevaison (pompe, entre autres) et un ensemble de menus outils usuels suffisants pour assurer un minimum d'autonomie jusqu'à un point de service;
- **R8** Les accessoires tels que béquilles et barres de triathlon sont interdits, de même que les vélos de type tandem ou couché (*recumbent*).
- R9 Le port d'un appareil de sonorisation et d'écouteurs est également défendu, de même que l'utilisation d'un téléphone portable en roulant:
- R10 Un chef de groupe, un administrateur présent ou, à défaut, un consensus des membres d'un peloton actif ont l'autorité nécessaire pour refuser la participation à une sortie de tout membre qui, manifestement, n'est pas en état de rouler de façon sécuritaire avec le groupe, ou se comporte de manière à représenter un risque pour lui/elle-même ou pour le groupe. Cette règle s'applique notamment à la consommation de substances intoxicantes, mais ne s'y limite pas. Cette disposition s'étend aussi au comportement dudit cycliste, à son état physique ou psychique, à son insuffisance vestimentaire, à son manque de préparation et au délabrement de son équipement;
- R11 Le chef de groupe a autorité décisionnelle, lorsque requis, au cours d'une sortie officielle.

(Adopté le 1^{er} février 2013 – *CAR20130201-C*; dernière modification 2016-12-13 CAR-20161213-d)

B - CONSIGNES OPÉRATIONNELLES (fortement recommandées)

- C1 Lors de sorties officielles les membres sont encouragés à faire usage d'un système d'éclairage/signalisation actif en tout temps durant le jour, et, à plus forte raison, en période de luminosité réduite. Bien que la priorité soit accordée au feu arrière, un tel système monté à l'avant est souhaitable en bordure de voies urbaines;
- C2 L'utilisation d'un miroir sécuritaire (ou de tels miroirs) monté au guidon est recommandée;
- C3 Les membres sont priés de se présenter, dans la mesure du possible, au moins 30 minutes avant le départ annoncé d'une sortie, de manière à vérifier leur matériel et choisir un groupe adapté à leur niveau;
- C4 Sous réserve de modifications éventuelles, les participants à une sortie se regroupent en pelotons (max. 8), en fonction de leur échelle de vitesse et de la distance du parcours choisi;
- C5 Dans une fourchette de vitesse, la *moyenne* se définit comme étant la vitesse moyenne *recherchée* par le groupe au terme de la distance totale parcourue, sur le plat et sans vent significatif (il s'agit de la moyenne de vitesse à l'odomètre obtenue en fin de parcours);
- C6 Tout changement apporté à un parcours et qui en modifie soit la distance, le trajet, la fourchette de vitesse, etc., doit faire l'objet d'un consensus du peloton, lors d'un arrêt.

(Adopté le 1^{er} février 2013 – *CAR20130201-C*; modification 18 mars 2015 – *CAR20150318-C*; dernière modification 8 février 2016 – CAR 20160208-c)

C - PROCÉDURES DE DÉPART

DÉROULEMENT (acteur)

- 1.- BIENVENUE ET NOUVELLES DU CLUB (Président ou autre administrateur)
- 2.- DIVISION DES GROUPES

A Les chefs de groupe se positionnent 15 minutes avant le départ et font l'appel de leur groupe; (chefs de groupe)

B Le critère **VITESSE** est d'abord considéré et les différents groupes se succèdent, les **PLUS RAPIDES** se positionnant le plus près du point de départ;

C À l'intérieur des blocs vitesse sont ensuite déterminés les sous-groupes **DISTANCE DE PARCOURS**, les **PLUS LONGS** partant d'abord;

D Vient ensuite à déterminer le **NOMBRE** de cyclistes par peloton (max 8).

- 3.- CHOIX DES PARCOURS PARMI LES PARCOURS ANNONCÉS (Chefs de groupe, ceux-ci doivent connaître les parcours du jour) On recommande aux membres de prendre connaissance des parcours du jour avant le départ.
- 4.- COMMUNICATION DES CONSIGNES DE PARCOURS (chefs de groupe)

SÉCURITÉ

1.-Il est obligatoire qu'un groupe/peloton qui décide de déroger aux parcours proposés dans le cadre d'une activité prévue, signale clairement et explicitement à l'organisateur son intention de ce faire, de manière à éviter les inquiétudes et provoquer des recherches inutiles. Il est également important de spécifier que le Club Cycl'O Nord se dégage de toute responsabilité dans une telle situation.

(Adopté le 1er février 2013 – CAR20130201-C; 8 février 2016 – CAR 20160208-c; dernière modification 21 mars 2021 – CAR 20210214-c)